

	Marque de fabrique	Type	F. d'homologation No
Remorque de travail	E P O K E	T K 11 / S	CH 9226 17

Constructeur	ALFRED THOMSEN, Askov / Vejen (DK)		
Identification	"TK 11/S" sur plaquette du constructeur		
Plaquette constr.	à droite, latéralement sur véhicule		
Numéro du châssis	en haut, au centre, sur rebord intérieur de l'entonnoir, près fixation		
Importateur princ.	ROLBA AG., 8620 Wetzikon	du timon	
Véhicule homologué	13	Signes fixes dans code du type TK 11/S	

CHASSIS

Nombre d'essieux	1	Nombre de roues	2
Suspension	-	Direction	-
Frein de service	-		
Frein d'arrêt	mécanique, mâchoire extérieure, manivelle, agissant sur les 2 roues		

CARROSSERIE

CARROSSERIE		épandeuse		POIDS			
DIMENSIONS		int.	ext.	avant	arrière	total	
Longueur			1450	Poids à vide	210	390	600
Largeur			2210	Charge utile ou			
Hauteur			1150	Poids de service *	550	1450	2000
Porte à faux	av	av	1110	Poids total			
	ar	ar	340	Garantie fabrique	550	1450	2000
Empattements			-	Dimens. pneus		6.00-9	
Voie	av	ar	1700	Ply / atü		12 / 7,5	
Dist. anneau axe	av	ar	1110	Charge		1900	
Distance pivot	-	axe ar	-	pour V max		80	
				Vitesse maximale selon constructeur			40
				Vitesse maximale selon tenue de route			40

EQUIPEMENT

Feux rouges	2/R (E)
Feux stop	2/S1 (E)
Clignoteurs	av -
	ar 2/2a (E)
Catadioptrés	av 2/I (E)
	lat. -
	ar 2/III (E)
Feux de gabarit	av 2/A (E)
	lat. -
	ar 2/A (E)
	ar vers l'av -
Eclairage plaque	1/comb.av.feux AR
Cale	1/ 180x120x120 mm

MOTEUR DE TRAVAIL

Marque	_____	Type	_____
Bruit	_____	à t/min	_____
Silencieux	_____		
Mesure des gaz	_____		
Déparasitage	_____		

INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre remorque	Remorque de travail		
Marque et type	EPOKE TK 11/S		
FH - No	CH	9226 17	
Carrosserie	épandeuse		
Poids à vide	600	Charge utile	_____
Poids de service	2000	Poids total	_____

REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:

*) Charge sur le timon > 20 % ; admise selon décision du DFJP du 8.2.74

A noter dans le permis de circulation:

- disque 40 km/h exigé
- ne peut être attelé qu'à des voitures automobiles lourdes et à des tracteurs, dont le poids à vide est au moins le double du poids de service de la remorque.

Lieu et date de l'homologation

HOMOLOGATION FEDERALE DES TYPES DE VEHICULES

Berne, 26.11.73